



Parti vert libéral suisse

Communiqué de presse

Sujet	Mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi
Pour tout renseignement	Tiana Angelina Moser, présidente du groupe, tél. +41 76 388 66 81 Beat Flach, Conseiller national, tél. +41 79 402 91 12
Expéditeur	Parti vert libéral suisse, case postale 367, 3000 Berne 7, tél. +41 31 322 60 57, Courriel : suisse@vertliberaux.ch , http://www.vertliberaux.ch
Date	19 mars 2014

Les Vert'libéraux s'engagent pour une voie médiane pour la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi

Les Vert'libéraux s'opposent par principe à tous les automatismes en matière de droit pénal. Mais ils acceptent le fait que la population suisse exige un tel automatisme par le biais de l'initiative populaire pour le renvoi des étrangers ayant commis des délits. Afin de respecter la décision populaire, les Vert'libéraux sont d'accord de mettre en œuvre ce texte, mais seulement dans la mesure où il ne viole pas d'autres principes inscrits dans la Constitution. En particulier les acquis du droit international et le principe de la proportionnalité ne sont pas négociables pour les Vert'libéraux. En soumettant des propositions de compromis, les Vert'libéraux montrent une voie médiane entre le Conseil fédéral et la commission préparatoire qui demande d'intégrer l'initiative sur le renvoi sans réserves dans la loi, sans que la population n'ait eu son mot à dire. Si le Conseil national refusait cette voie médiane, les Vert'libéraux soutiendraient la solution du Conseil fédéral, car ils ne veulent pas faire l'impasse sur le respect de principes essentiels de l'Etat de droit.

Le Conseiller national Beat Flach exprime l'avis du groupe : « Il est évident qu'une initiative populaire ayant reçu l'aval du peuple doit être mise en œuvre. Si cette initiative est en contradiction avec d'autres points de la Constitution, il faut trouver une voie médiane. Il s'ensuit que les Vert'libéraux soutiennent la réalisation de l'initiative sur le renvoi seulement dans la mesure où elle est compatible avec les principes du droit international et du système de proportionnalité, également ancrés dans la Constitution fédérale. »